

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 707-139 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au règlement 162-31 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui concerne les aires de repos dans les exploitations acéricoles

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 3 mai 2021.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 9 juillet 2021.

Donné à Varennes, ce 16 juillet 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA